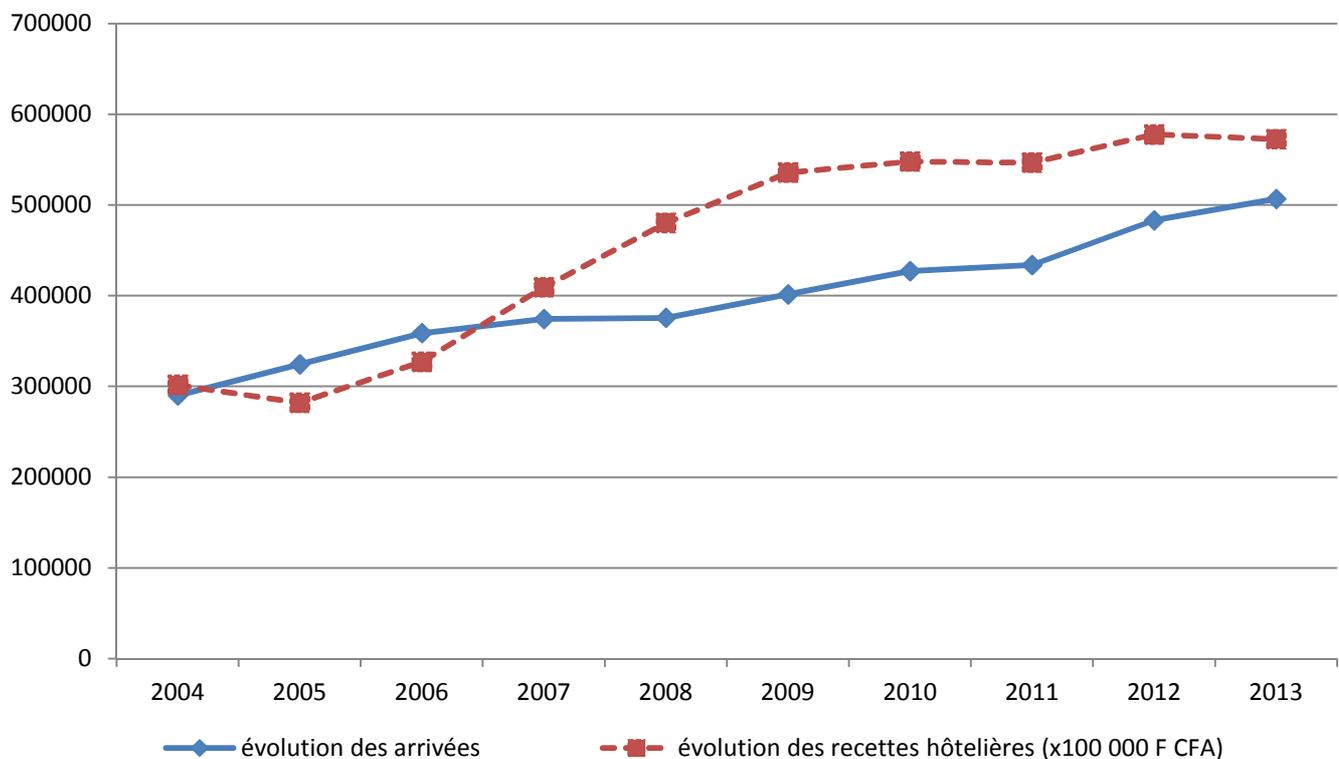


MINISTRE DE LA CULTURE
ET DU TOURISME

OBSERVATOIRE NATIONAL DU TOURISME
(OBSTOUR)

Tel : 50 40 79 77/76 16 61 05

E-mail : obstour@yahoo.fr



Baromètre Trimestriel du Tourisme
Au
Burkina Faso





Le palais royal de Kokologho

Le Ministère de la Culture et du Tourisme (MCT) à travers l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR) a le plaisir de mettre à votre disposition le numéro 005 du **Baromètre trimestriel du tourisme au Burkina Faso**.

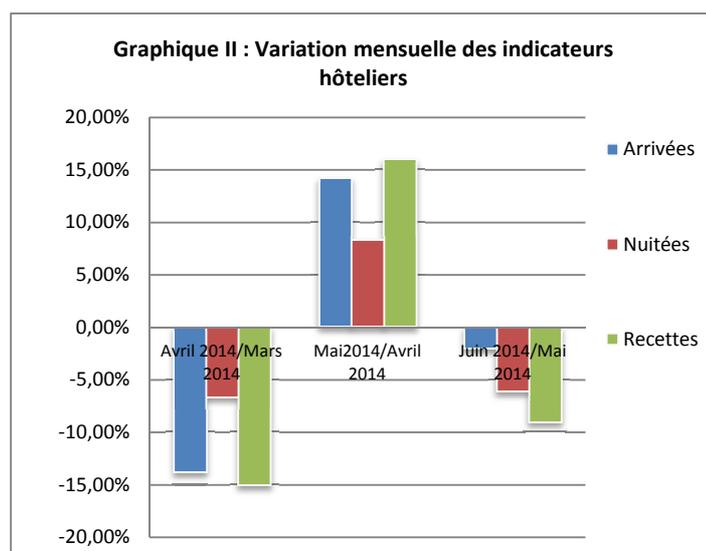
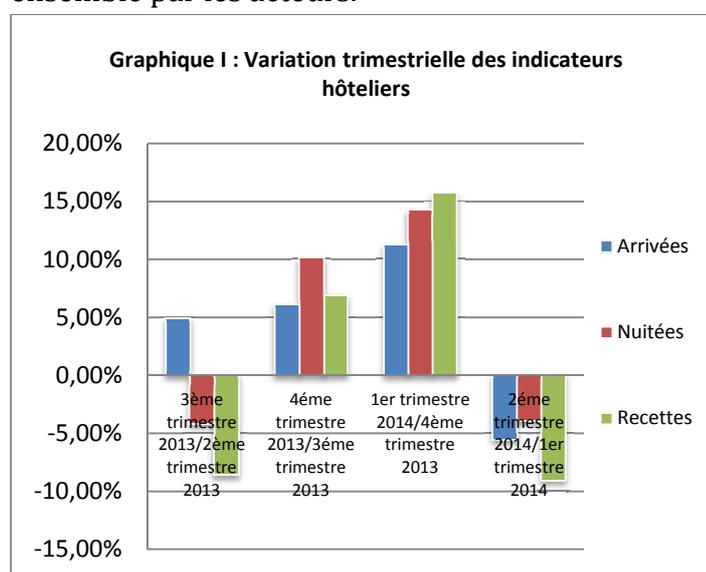
Ce numéro donne **les tendances du secteur du tourisme** au cours du deuxième trimestre de l'année 2014 et dégage **les perspectives** pour le troisième et le quatrième trimestre. Il fait **un zoom sur les chiffres clés des indicateurs des Etablissements Touristiques d'Hébergement (ETH) en 2013 au Burkina Faso** et annonce les dates de quelques événements à venir.

TENDANCE DU DEUXIEME TRIMESTRE

Selon une étude réalisée par l'OBSTOUR et l'exploitation de sa base de données statistique sur les ETH, l'activité touristique a connu un léger recul au cours du deuxième trimestre de l'année 2014 par rapport au premier trimestre. En effet, les indicateurs hôteliers sont en baisse. Ainsi, les arrivées ont connu un infléchissement de 5,60%. Quant aux nuitées et aux recettes, l'étude révèle qu'elles ont connu respectivement une baisse de 3,95% et de 9,09%. Les motifs de déplacements étaient principalement « affaires et motifs professionnels » : 74% ; « vacances et loisirs » : 13% et « visites à des parents et amis » : 6%. Le mois de mai s'est révélé meilleur par rapport aux deux autres mois avec tous les indicateurs en hausse.

Le recul enregistré par le secteur hôtelier pourrait s'expliquer par la saison chaude qui n'attire pas de touristes et aussi l'agenda moins riche en manifestations d'envergure internationale dans notre pays au cours de ce trimestre.

Une proportion de 43% des professionnels interrogés estime que l'activité touristique est en affaiblissement au deuxième trimestre par rapport au premier trimestre de l'année 2014. Sur la même période, 40% ont jugé qu'elle est stable et pour les 17% restant elle serait en hausse. Le climat des affaires dans le secteur de l'hébergement est jugé stable dans son ensemble par les acteurs.



PERSPECTIVES POUR LE TROISIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE

Le quatrième trimestre pourrait connaître une augmentation de l'activité touristique susceptible d'impacter positivement les indicateurs hôteliers. Ce dynamisme sera principalement dû à la tenue de grandes manifestations d'envergure internationale comme le SITHO, le SIAO et aux activités des fêtes de fin d'année.

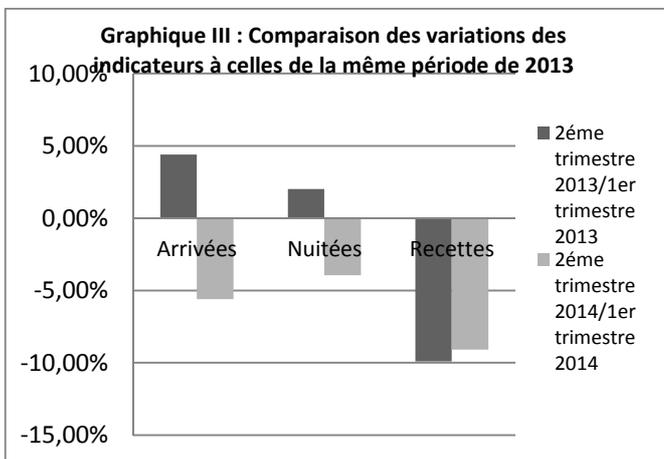
Sur l'avis général de l'état du marché de l'hôtellerie au prochain trimestre, 32% des ETH ont répondu qu'il sera favorable (en hausse) dans son ensemble, 34% prévoient une stabilité, tandis que les autres 34% prévoient une baisse par rapport au trimestre qui vient de s'écouler. Quant au marché du voyage et des circuits touristiques au prochain trimestre, 43% des Agences de Voyages et de Tourisme (AVT) ont répondu qu'il sera en hausse dans son ensemble, 43% prévoient une stabilité et 14% une baisse par rapport au deuxième trimestre.

SUGGESTIONS

Parmi, les ETH du Burkina Faso rares sont ceux qui se sont inspirés de notre riche patrimoine architectural traditionnel. Les promoteurs d'ETH pourraient s'inspirer de cette source inépuisable en matière d'architecture afin de donner plus d'authenticité à leurs bâtiments. De même, les œuvres artistiques nationales pourraient contribuer grandement à la décoration intérieure de ces édifices. Notre identité culturelle s'en trouverait valorisée.

ZOOM SUR LES CHIFFRES CLES DU TOURISME EN 2013

« L'exercice 2013 aura été une excellente année pour le tourisme international » a affirmé le Secrétaire général de l'OMT, Taleb Rifai dans le Communiqué de presse du 20 janvier 2014 en Espagne avant d'ajouter : « Le secteur du tourisme a montré à quel point il était capable de s'adapter aux évolutions des marchés, de dynamiser la croissance et de créer des emplois



EVENEMENTS

Les évènements suivants ont eu lieu au cours du deuxième trimestre 2014 :

Festival International de Jazz (Festival Jazz à Ouaga). La 22^{ème} édition s'est tenue du 25 avril au 03 mai 2014 à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Salon International de l'Energie, des Mines et des Carrières (SEMICA 2014). La 3^{ème} édition de ce salon s'est tenue du 29 au 31 mai 2014 à Ouagadougou sous le thème « **Contribution du secteur minier à l'émergence des Etats de la CEDEAO : Etat des lieux et perspectives** ». Elle a connu la participation de plus de 300 délégués venus des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du reste de l'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Australie.



Architecture moderne d'inspiration traditionnelle. Une des salles d'exposition du Musée national

dans le monde entier, malgré des défis économiques et géopolitiques persistants. D'ailleurs, pour de nombreuses économies, le tourisme a été l'une des rares industries à apporter des nouvelles positives ».

La destination « Burkina Faso » a enregistré dans les ETH 506 636 arrivées en 2013 contre 482 970 en 2012, soit une hausse de 4,90%. Cette croissance est principalement due au tourisme interne qui a connu une hausse considérable de 17,5%. Quant au tourisme récepteur, il est en baisse (-8,20%). S'agissant du nombre global des nuitées, on note une augmentation de 4,09% par rapport à 2012. Cette dynamique de l'activité touristique a permis aux ETH d'engranger près de 57 milliards de FCFA en termes de recette. Ainsi pour la première fois, le nombre d'arrivées dans les ETH a dépassé la barre du demi-million d'arrivées au Burkina Faso ; ce qui dénote la capacité du tourisme à s'adapter à l'évolution des conditions du marché en dépit de certains facteurs déterminants non favorables à son expansion (récession économique internationale, situation sécuritaire dans la sous-région ouest africaine...).

Tableau 1 : quelques indicateurs hôteliers

Indicateurs	Réalisation 2013	Variation par rapport à 2012 en %
Demande touristique en unité		
Arrivées globales de touristes	506 636	4,90
Arrivées du tourisme récepteur	217 988	-8,20
Arrivées du tourisme interne	288 648	17,5
Nuitées globales	1 130 843	4,09
Nuitées du tourisme récepteur	697 183	-1,81
Nuitées du tourisme interne	433 660	15,22
Recettes en F CFA		
Recettes des ETH	57 245 721 272	-0,89
Dépense moyenne/jour/touristes	50 464	-5,08
Indice de fréquentation		
Durée de séjour	2,2	0



L'architecture du type soudano-sahélien de la vieille mosquée de Dioulassoba

TOURISME INFOS VEILLE

EVENEMENTS A VENIR

Artistes en fête (Fêt'art) à Ouagadougou, Novembre-Décembre. Danses et musiques modernes et traditionnelles, exposition, conférences, théâtre.

Festival des arts de la rue à Ouagadougou, Novembre-Décembre, Danses et musiques modernes et traditionnelles, exposition, conférences, théâtre, humour, défilé et fanfare.

Festival international Hip Hop de Ouagadougou (waga HIP HOP) du 17 au 18 octobre 2014.

11^{ème} édition du **Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) du 02 au 05 Octobre 2014** sous le thème : « **tourisme interne : enjeux et perspectives** »

14^{ème} édition du **Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) du 31 octobre au 9 novembre 2014**, sous le thème « **Artisanat africain, entrepreneuriat féminin et protection sociale** »

Salon des télécommunications en Afrique du 27 au 28 novembre 2014.

L'édition 2014 des journées de promotion minière (Promin' 2014) aura lieu en décembre prochain. Sixième du genre, cette rencontre réunissant les acteurs nationaux et internationaux du secteur des mines aura pour thème « **secteur minier, enjeux et**

perspectives pour un développement socioéconomique durable ». 800 participants venant de par le monde sont attendus à cet évènement.



La gare ferroviaire de Bobo-Dioulasso, un exemple réussi d'architecture d'inspiration soudano-sahélienne

INFORMATIONS

Comment créer un Etablissement Touristique d'Hébergement ?

Un établissement touristique d'hébergement, est tout établissement commercial qui offre en location des chambres, suites de chambres ou unités de logement équipées et meublées, à une clientèle principalement touristique, ainsi que les prestations annexes (nourriture, boisson, activités de loisirs et services divers).

Ce sont notamment : Les hôtels, les motels, les pensions, les auberges, les campings, les gîtes ruraux, les villages de vacances, les campements touristiques, les résidences touristiques, les relais touristiques et les maisons d'hôtes.

Toute personne physique ou morale désireuse de construire ou d'aménager un établissement touristique d'hébergement est tenue d'obtenir au préalable un agrément de réalisation. L'exploitation des établissements touristiques d'hébergement est soumise à l'obtention d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Ministre chargé du tourisme.

Le dossier de demande d'agrément de réalisation comporte les pièces suivantes :

Pour les personnes physiques :

- une demande timbrée adressée à Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme (MCT) ;

- deux formulaires spéciaux dont un timbré délivrés par l'administration nationale du tourisme ;
- une photocopie légalisée du titre de propriété de jouissance de terrain ;
- un extrait topographique contrôlé et visé par une administration compétente ;
- une photocopie légalisée du permis de construire ;
- un plan de situation à l'échelle 1/200ème faisant ressortir tout l'environnement ;
- un plan de masse côté à l'échelle 1/200ème ;
- un plan architectural faisant ressortir les dessus des façades principales avec plans et coupes décrivant sommairement les dispositions intérieures adoptées, le tout à l'échelle 1/50ème ;
- un sommaire de notice descriptive et estimative de travaux ;
- un rapport général sur l'objet de l'entreprise, le promoteur, le mode de financement, de construction et d'exploitation de l'établissement;
- une étude ou une notice d'impact sur l'environnement ;
- un descriptif de l'équipement et de l'ameublement ainsi que les coûts.

Pour les personnes morales :

En plus des pièces ci-dessus exigées des personnes physiques, fournir les pièces ci-après:

Une copie légalisée des statuts de la société ;

Le procès-verbal de l'assemblée constitutive de la société.

L'agrément n'est délivré qu'après justification du paiement de la redevance.

L'agrément est nominatif et non cessible. Il ne dispense pas son titulaire des différentes autres démarches administratives prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Nul ne peut exploiter un établissement touristique d'hébergement s'il n'est titulaire d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Ministère chargé du tourisme.

Les candidats à l'autorisation d'exploiter un établissement touristique d'hébergement

doivent remplir les conditions ci-après :

- être titulaire d'un diplôme d'une école supérieure de tourisme ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans dans un établissement hôtelier en qualité de chef de département ; toutefois, en ce qui concerne les auberges, gîtes ruraux, pensions, campements et relais touristiques, l'autorisation d'exploiter peut être accordée aux postulants titulaires d'un diplôme d'une école professionnelle de tourisme ou d'hôtellerie ou justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins six (06) mois ;
- présenter des garanties de bonne moralité et être légalement majeur ;
- n'avoir pas été déclaré en faillite dans le domaine de la gestion hôtelière au cours des dix (10) dernières années ;
- n'avoir subi aucune condamnation pour faits contraires à la probité et aux bonnes mœurs.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter

comporte les pièces ci-après :

- une demande timbrée adressée à Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme (MCT) ;
- deux formulaires spéciaux (un timbré) fournis par l'Administration nationale du tourisme ;
- une photocopie légalisée de la pièce d'identité ;
- un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
- une attestation de contrat de gestion ou de location ou une autorisation du titulaire de l'agrément de réalisation ;
- les copies légalisées des diplômes ou attestations d'expérience professionnelle ;
- une carte de commerçant et l'autorisation d'exercer pour les personnes étrangères ;

La liste et le profil du personnel de l'établissement.

L'autorisation d'exploiter est personnelle et non cessible.

L'autorisation d'exploiter n'est délivrée qu'après justification du paiement d'une redevance.

Toutes ces démarches pour l'obtention de l'agrément de réalisation et l'autorisation d'exploiter se font auprès du Ministère en charge du Tourisme situé en face du CENASA.



Architecture Kasseria de Tiébélé

Sources du Baromètre: Sondage, Base de données de l'OBSTOUR et de la DGT, Le Pays, LEFASO.NET, Recueil des textes législatifs et réglementaires spécifiques sur le tourisme au Burkina Faso.

IMPORTANT :

Selon l'article 22 du décret N°2004 349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 Août 2004, tous les exploitants des établissements touristiques d'hébergement sont tenus dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois de communiquer à l'administration nationale du tourisme, toutes informations notamment statistiques liées à leur établissement.

Toute infraction à cet article est passible d'une amende de 50 000 f CFA à 100 000 f CFA.